

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Département  
de la Vendée

Date de la convocation : 6 décembre 2022  
Séance du Conseil Municipal : 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN – Christophe VERONNEAU – Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD (sauf aux délibérations 11 et 12)- Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU  
Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES  
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 30  
29 aux délibérations 11 et 12  
Nombre de conseillers votants : 33  
32 aux délibérations 11 et 12

Secrétaire de séance : Maryvonne GUÉRIN

### **42- MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES STRUCTURES ENFANCE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

Le règlement intérieur des structures enfance (accueils périscolaires et de loisirs) municipales adopté par délibération du Conseil municipal du 08 juillet 2019, précise les modalités de fonctionnement général, d'inscription, de paiement et les éléments liés à la santé ou aux repas des enfants accueillis au sein des structures.

Il est proposé de réactualiser ce règlement en fonction des préconisations de la CAF suite au contrôle de l'été 2022, et de tenir compte de la future mise en place de la version 2 du Portail Familles.

Les principales modifications portent sur :

- des actualisations de coordonnées de site, de nouveaux partenaires,
- des précisions sur les conditions d'encadrement
- les modalités d'inscriptions et de facturations, notamment via le nouveau portail Famille
- le suivi administratif au sein du nouveau Portail Familles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de règlement intérieur des structures ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la Commission Famille Cadre de vie du 29 novembre 2022,

Vu le rapport d'Odile PINEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ:

- abroge la délibération n° 49 du conseil municipal du 08 juillet 2019 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- adopte le projet de règlement modifié ci-annexé applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- autorise M. le maire, ou l'adjoint délégué, à signer le règlement intérieur ainsi que tous actes nécessaires à son exécution.

Maryvonne GUÉRIN  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 19 DEC. 2022

Publié électroniquement le : 19 DEC. 2022